

VIE ENTIÈRE



Votre Réflexion :

Vous voulez protéger vos proches et leur transmettre un capital ?

LE PRODUIT

- Vous êtes certain de leur transmettre le capital que vous avez choisi librement à partir de 7 500 €.
- Votre capital peut être revalorisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.
- Votre cotisation est fixe : elle n'augmente ni avec l'âge, ni avec votre état de santé. Elle évolue seulement en fonction de la revalorisation de votre garantie.

QUIELLE FISCALITE ?

Votre contrat bénéficie du cadre avantageux de l'assurance vie.

LES PLUS DE CE PRODUIT ?

- Vous ne cotisez pas à fonds perdus (si les circonstances l'exigent, vous pouvez demander le rachat de votre contrat).
- Si vous avez choisi un ou plusieurs bénéficiaire(s) qui n'auraient pas accès à votre succession comme un (e) ami(e), un(e) filleul(e)..., ils seront exonérés de droits sur le capital décès, dans les limites de la réglementation fiscale en vigueur.
- Vous pouvez régler votre cotisation en une seule fois ou de manière périodique
- Vous pouvez, selon votre mode de cotisation, demander une avance remboursable en cas de besoin exceptionnel de liquidité ou effectuer un rachat total et/ou partiel.

SOLUTION OFRACAR FINANCES

Nous sommes spécialistes des assurances de l'entreprise. Nous nous appuyons sur notre expertise et notre connaissance de l'entreprise pour mettre à votre disposition une large palette de garanties et de services afin de répondre à l'ensemble de vos besoins.

Document non contractuel

■ Siège social
3, rue Georges Charpak • Parc de la Vatine
CS 90310 • 76136 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél. : 02 35 12 35 70 • Fax : 02 35 12 35 51

■ Bureau Rennes
Allée Morvan Lebesque
35700 Rennes
Tél. : 02 99 87 52 07

■ Bureau Lyon
28 rue de la République
69150 Decines
Tél. : 04 78 32 15 61

■ Bureau Deauville
34 Avenue Hocquart de Turtot
14800 Deauville
Tél. : 02 31 14 52 00

■ contact@ofracar.fr
■ www.ofracar.fr

